

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 5 août 2019, à 20 h au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, Valérie Lafond et Michel Lord formant quorum.

Également présents : Mme Geneviève Lavoie directrice générale adjointe et sec.trés. adj.  
M. Jean-Pierre Héon, urbaniste, inspecteur municipal  
et M. Alain Héту, directeur incendie

Absents : Mme Danielle Charbonneau, M. Jean-Sébastien Roy et Mme Valérie Lafond.

**6869-08-2019**  
**Nomination du**  
**président d'assemblée**

Il est proposé par Michel Lord appuyée par Léo Choquette et résolu à l'unanimité de nommer M. Patrick Wenning président d'assemblée pour la séance du 5 août 2019.

*M. Patrick Wenning, président d'assemblée, ouvre la séance à 20h00.*

**6970-08-2019**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 5 août 2019.

**6971-08-2019**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

*Mme Valérie Lafond, conseillère prend son siège à 20 :02hrs.*

**6972-08-2019**  
**Adoption du**  
**procès-verbal**  
**du 8 juillet 2019**

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019.

*Mme. Isabelle Deland conseillère, quitte son siège à 20 :02 hrs. indiquant des intérêts pécuniers particuliers dans la prochaine résolution.*

**6973-08-2019**  
**Adoption des**  
**comptes à payer**  
**du mois de juillet**  
**et ratification des**  
**comptes déjà payés**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de juillet 2019 totalisant la somme de : 80,255.98\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de juillet 2019 au montant de : 52,284.14\$;

Pour un total de comptes à payer de:132,540.12\$

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Geneviève Lavoie, Directrice générale adjointe  
Secrétaire-trésorière adjointe

*Mme. Isabelle Deland conseillère, reprend son siège à 20 :03hrs.*

**Période de**  
**questions**

Plusieurs questions ont été posées.

**6974-08-2019**  
**Adoption de la**  
**politique relative**  
**aux plaintes de**  
**contrats**  
**municipaux**

Attendu que la municipalité a nommé la directrice générale pour l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat municipal;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte la politique portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

<b>Dépôt d'un rapport trimestriel</b>	Le conseil municipal constate que la directrice générale a déposé un rapport trimestriel.
<b>6975-08-2019 Paiement Marquage Traçage Québec</b>	<p>Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 6888-05-2019 a accordé le contrat de lignage de rues à Marquage et Traçage Québec;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le déboursé au montant de 14,208.33\$ tel que le prix présenté dans la soumission.</p>
<b>6976-08-2019 Paiement Balaye-Pro inc.</b>	<p>Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 6885-05-2019 a accordé le contrat de balayage de rues à Balaye-Pro inc.;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le déboursé au montant de 1,431.43\$ tel que le prix présenté dans la soumission.</p>
<b>6977-08-2019 Paiement FNX-Innov inc. 4<sup>ième</sup> décompte travaux civils Rang St-Louis</b>	<p>Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 6769-02-2019 a mandaté FNX-Innov pour les travaux civils-prolongement d'aqueduc du Rang Saint-Louis et qu'un quatrième décompte progressif a été présenté;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité s'acquitte du montant total de : 1782.11\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant le décompte progressif no. 4 tel que recommandé par Sébastien Moreau, ingénieur.</p>
<b>6978-08-2019 Paiement FNX-Innov inc. 6<sup>ième</sup> décompte surveillance rue de l'Église et St-Thomas (TECQ)</b>	<p>Attendu que la municipalité a donné le contrat aux Consultants S.M. inc pour la surveillance de chantier, résolution 6555-08-2018, pour le projet de réfection d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue de l'Église et rue St-Thomas;</p> <p>Attendu que les Consultants S.M. ont été acheté par FNX Innov, lequel honore le contrat octroyé;</p> <p>Attendu que FNX Innov a présenté une facture représentant le 6<sup>ième</sup> décompte progressif au montant de : 6,622.56\$;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité paie la facture no. 371608 au montant de : 6,622.56\$ incluant les taxes applicables pour la surveillance de chantier à FNX Innov.</p>
<b>6979-08-2019 Paiement BFréreau 5<sup>ième</sup> décompte réfection rue de l'Église et St-Thomas (TECQ)</b>	<p>Attendu que BFréreau et Fils inc. a présenté une facture représentant le 5<sup>ième</sup> décompte progressif au montant de : 127,821.59\$ incluant les taxes applicables pour le projet de la rue de l'Église et St-Thomas;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte le montant total de : 127,821.59\$ incluant les taxes applicables à B. Fréreau et Fils inc. représentant le décompte progressif no. 5 tel que recommandé par Charles Damian, ingénieur et surveillant de chantier pour le compte de FNX Innov.</p>
<b>6980-08-2019 Paiement Icarium Groupe Conseil inc. 2<sup>ième</sup> décompte étude phase 2 sécurité incendie</b>	<p>Attendu que les municipalités d'Henryville et Saint-Sébastien ont fait une demande commune pour une aide financière pour la conclusion d'une entente pour les services incendie relative à l'étude d'opportunité/faisabilité au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;</p> <p>Attendu que la municipalité d'Henryville a préparé les documents requis pour la demande de subvention;</p> <p>Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu un montant de : 8,859.\$ à titre du 1<sup>er</sup> versement pour la subvention sur un montant total de : 11,074.\$;</p>

En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de: 5,748.75\$ représentant le 2<sup>ième</sup> décompte progressif à Icarium Groupe Conseil inc. et que la municipalité expédiera la facture au net à la municipalité de Saint-Sébastien, suite à la réception de toutes les factures pour ledit projet.

**6981-08-2019**  
**Acquisition de canots/kayaks équipements supports d'entreposage**

Attendu que la municipalité de par sa résolution no. 6931-06-2019 a autorisé sa participation municipale de 20% à Tourisme Montérégie;

Attendu que la municipalité va recevoir un montant de 20,000.\$ pour notre projet d'implantation d'une station de kayaks et canots;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'acquisition d'équipements de canots/kayaks ainsi que les supports requis d'entreposage.

**6982-08-2019**  
**Réparation génératrice réservoir incendie**

Attendu qu'une réparation d'urgence a dû être effectuée à la génératrice du réservoir incendie par Garage M-A Trudeau inc;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité défraie le montant de : 2697.62\$ à Garage M-A Trudeau inc. pour la réparation de la génératrice.

**6983-08-2019**  
**Demande de remboursement politique familiale**

Attendu que deux familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour des naissances et des activités;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité de rembourser une famille pour une naissance pour \$100. et une famille pour des activités au montant de 535.\$ totalisant la somme de : 635\$.

**Dépôt rapport du directeur incendie**

Le directeur incendie a émis un rapport verbal.

**6984-08-2019**  
**Paiement Les Entreprises L.M. réservoir incendie**

Attendu qu'un appel de service pour diagnostiquer un problème de pression sur la pompe au réservoir incendie a dû être effectué ;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte le montant de : 634.66\$ aux Entreprises L.M. pour la vérification et les frais de déplacement.

**6985-08-2019**  
**Réparation boîtier d'engrenage/ pompe à eau réservoir incendie**

Attendu que la pompe du réservoir incendie a fait défaut et qu'il y a urgence à la réparation vue les conditions climatiques et l'obligation du service du réservoir incendie ;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense de 11,240.12\$ aux : Entreprises L.M. pour les réparations requises au réservoir incendie.

**6986-08-2019**  
**Achat de 2 crochets pour harnais service incendie**

Attendu que le conseil municipal a autorisé par la résolution 6955-07-2019 l'acquisition de 2 harnais de sécurité pour le service incendie ;

Attendu que pour compléter les équipements deux crochets sont nécessaires;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition desdits crochets chez CMP Mayer inc. tel que la soumission SOUM045238A au montant total de 356.42\$ incluant les taxes applicables.

**6987-08-2019**  
**Renouvellement de contrat de services Survi-Mobile**

Attendu que le contrat de services de Cauca pour l'application Survi-Mobile doit être renouvelé pour le Service Incendie au montant de 211.55\$ mensuellement incluant les taxes applicables, pour le forfait de base incluant la messagerie et la liste des répondants ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le renouvellement du contrat de service à Cauca au montant de 211.55\$ taxes incluses mensuellement.

**6988-08-2019**  
**Incendie route**  
**133**

Attendu que le service incendie d'Henryville a requis les services d'André Méthé Transport inc. pour l'utilisation d'une pelle mécanique lors d'un incendie route 133 ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte le montant de : 948.54\$ à André Méthé Transport Inc. et refacture le propriétaire où l'incendie a eu lieu.

**6989-08-2019**  
**M. André**  
**Raymond, retraite**

Attendu que la municipalité a reçu une lettre de M. André Raymond au fait qu'il prend sa retraite du service incendie d'Henryville et ce à partir du 31 août ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la lettre de démission de M. André Raymond en tant que Chef aux opérations du Service incendie d'Henryville effective le 31 août 2019.

**6990-08-2019**  
**Nomination Chef**  
**aux opérations**

Attendu que M. Daniel Villeneuve agissait à titre de Chef aux opérations en l'absence de M. André Raymond ;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme comme Chef aux opérations pour le service incendie d'Henryville, M. Daniel Villeneuve aux mêmes conditions salariales que M. André Raymond.

**Dépôt du rapport**  
**de l'inspecteur**  
**municipal et du**  
**CCU**

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le procès-verbal du CCU.

**6991-08-2019**  
**Demande de**  
**dérogation**  
**mineure D2019-005**

Attendu la demande de dérogation mineure 2019-005 pour le 139 rue Saint-Georges, dans le but de permettre l'agrandissement du garage passant d'une dimension de 12' par 24' à une dimension de 15' par 24' ;

Attendu que l'article 1.5 du règlement de zonage 59-2006 réfère à la grille de zonage et que la grille de la zone 104-P, zone de l'adresse visée, prévoit que le taux maximal d'implantation au sol pour les accessoires est de 10% ;

Attendu que le taux actuel d'occupation au sol est présentement de 11.18%, et qu'il serait de 12.45% après les travaux d'agrandissement ;

Attendu qu'il existe une possibilité que le garage cause un préjudice à la propriété voisine du 137 Saint-Georges puisque le garage est presque construit sur la ligne, mais que la présence d'une haie de cèdres présentement en place, permettrait de pallier à cet inconvénient ;

Attendu que la dérogation est mineure ;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du CCU à l'effet d'accorder la présente demande de dérogation mineure soit : d'accorder le droit d'agrandir le garage de 3' en largeur portant le taux d'implantation des accessoires à 12.45%.

**6992-08-2019**  
**Demande de**  
**soumissions travaux**  
**de déneigement,**  
**épandage d'abrasifs**  
**et de sel**

Attendu que la municipalité prévoit faire des appels d'offres par invitation pour les travaux de déneigement, d'épandage d'abrasifs et de sel pour les stationnements municipaux et les bâtiments ;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale /secrétaire-trésorière à préparer des appels d'offres et ce pour un contrat de 3 ans (2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022).

**6993-08-2019**  
**Inscription**  
**Congrès des**  
**Urbanistes**

Attendu que le congrès annuel des urbanistes aura lieu du 2 au 4 octobre prochain à Shawinigan et que l'urbaniste a manifesté son intérêt de participer au congrès;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise l'urbaniste à participer audit congrès;

QUE les frais d'inscriptions au congrès, les frais de déplacements, stationnement, repas et réservation de chambre ou tout autre frais inhérent au congrès seront défrayés par la municipalité.

**6994-08-2019**  
**Paiement**  
**décompte no.1**  
**système**  
**d'échantillonnage**  
**et débitmètre**

Attendu que par la résolution no.6865-05-2019 le conseil municipal a donné le mandat au Groupe LML d'ajouter un système d'échantillonnage et démanteler et remettre en place un débitmètre au montant de 8,454.\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité d'acquitter la facture de 8747.99\$ comprenant les taxes applicables représentant 90% pour le 1<sup>er</sup> décompte et que la municipalité de Saint-Sébastien en soit informée.

**6995-08-2019**  
**Everest**  
**Automation**  
**Validation**  
**débitmètre**

Attendu que la municipalité a déjà autorisé par la résolution no. 6866-05-2019 la validation du débitmètre à l'usine d'épuration des eaux usées;

Attendu que la validation sera faite sur les lieux de l'usine;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un montant de 605.65\$ pour les frais de déplacements, les frais de surcharge urbain ainsi que les frais de kilométrages à Everest Automation.

**6996-08-2019**  
**B. Fréreau**  
**Avenant**

Attendu que B. Fréreau a présenté un avenant concernant le prix du bitume pour le projet no : F18 01726 rues de l'Église et St-Thomas;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de : 431.13\$ à B. Fréreau pour l'augmentation du prix du bitume tel que recommandé par Charles Damian, ingénieur.

**6997-08-2019**  
**Acquisition d'un**  
**conteneur**

Attendu que la municipalité a fait l'acquisition de 12 kayaks et équipements dans le cadre du programme « Fonds en Montérégie on bouge »;

Attendu qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'un conteneur pour le rangement desdits kayaks et équipements;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une dépense relative à l'acquisition d'un conteneur servant d'entreposage.

**6998-08-2019**  
**Mandat FNX-**  
**Innov étude**  
**géotechnique**  
**Rang St-Louis**

Attendu que le conseil municipal par la résolution 6880-05-2019 avait demandé une soumission relative à l'étude géotechnique pour le projet d'aqueduc dans le Rang St-Louis;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal requiert les services de FNX Innov pour l'étude géotechnique du projet d'aqueduc du Rang St-Louis au montant de : 18,220.\$ plus les taxes applicables.

**6999-08-2019**  
**Mandat FNX-**  
**Innov étude**  
**écologique**  
**Rang St-Louis**

Attendu que le conseil municipal par la résolution 6879-05-2019 avait demandé une soumission relative à l'étude écologique pour le projet d'aqueduc dans le Rang St-Louis;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal requiert les services de FNX Innov pour l'étude écologique du projet d'aqueduc du Rang St-Louis au montant de : 3,800.\$ plus les taxes applicables.

**7000-08-2019  
Autorisation de  
paiement kayaks  
et équipements**

Attendu que la municipalité a reçu une subvention dans le cadre du programme « Fonds en Montérégie on bouge »;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture provenant de Sail Plein air pour l'acquisition de douze kayaks et équipements au montant de 10,308.46 taxes incluses.

**7001-08-2019  
Offre de service  
projet station  
nautique**

Attendu que la municipalité a ou va recevoir des subventions concernant le projet de station nautique en collaboration avec Tourisme Haut-Richelieu;

Attendu que le projet demande des autorisations gouvernementales et de l'accompagnement professionnel pour mener à terme ce projet;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le mandat soit confié à FNX Innov au montant de : 12,582.\$ plus les taxes applicables.

**Période de  
questions**

Quelques questions ont été posées.

**7002-08-2019  
Levée de la séance**

Sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22.17 hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Geneviève Lavoie, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Geneviève Lavoie*

.....  
*Patrick Wenning, président de la séance*      *Geneviève Lavoie, Directrice générale adj.  
Secrétaire-trésorière adjointe*

*« Je, Patrick Wenning, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*

